

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMBROISE-DE-KILDARE**

Procès-verbal de la séance **extraordinaire sur le champ** du conseil de la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare, tenue le **Jeudi 06 avril 2023**, à 10 h 43, au lieu habituel des sessions, au 850, rue Principale, Saint-Ambroise-de-Kildare, à laquelle étaient présents :

**Le maire**, monsieur Michel Dupuis

**Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :**

Joachim Larochelle-Courchesne	District no 1	Frédéric Bourgeois	District no 4
Annie Neveu	District no 2	Éliane Neveu	District no 5
Roxane Perreault	District no 3	Jean Lemieux	District no 6

**Était aussi présent :** Monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL ÉTANT TOUS PRÉSENTS, ILS RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION REQUIS ET CONSENTENT À DISCUTER ET À DÉCIDER DE TOUS LES SUJETS QUI SERONT PRÉSENTÉS LORS DE CETTE SÉANCE.**

**1. Législation**

**1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum**

Monsieur le maire amorce la séance et constate que tous les élus sont présents.

**1.2. Adoption de l'ordre du jour**

**086-04-2023**

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Roxane Perreault,  
Appuyée par M. Joachim Larochelle-Courchesne,

Il est unanimement résolu par les conseillers que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

**1. Législation**

1.1. Ouverture de la séance et constat du quorum

1.2. Adoption de l'ordre du jour

**2. Loisirs et Culture**

2.1. Construction d'une piste cyclable reliant les deux (2) périmètres urbains – octroi du contrat

**3. Voirie**

3.1 Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – autorisation de signature

**4. Période de questions**

**2. Loisirs et culture**

**2.1. Construction d'une piste cyclable reliant les deux (2) périmètres urbains – Octroi du contrat**

**087-04-2023**

ATTENDU le projet de prolongement de la piste cyclable afin de relier les deux (2) périmètres urbains;

ATTENDU l'appel d'offres public paru dans le *Journal L'Action* et publié sur le site du *Système électronique d'appel d'offres du Québec* (SEAO) pour la construction de la piste cyclable;

ATTENDU les soumissions reçues dans le cadre dudit appel d'offres public;

Soumissionnaire	Montant avant taxes
BLR Excavation inc.	3 338 040,48 \$
Sintra inc.	3 286 956,78 \$
Généreux Construction inc.	3 192 955,00 \$
Excavation Jérémy Forest inc.	2 912 966,25 \$
Pavage JD inc.	4 087 845,18 \$

ATTENDU QUE Mme Isabelle Mireault, de la firme d'ingénierie EXP, nous mentionne que les soumissionnaires suivants non pas la licence requise pour le projet de la construction de la piste cyclable reliant les 2 périmètres urbains, soient : BLR Excavation inc., Excavation Jérémy Forest inc. et Pavage JD inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. Jean Lemieux,  
Appuyée par M. Frédéric Bourgeois,

Il est unanimement résolu par **les membres du Conseil municipal, le maire ayant voté :**

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- D'octroyer le contrat à l'entreprise *Généreux construction inc.*, au coût de 3 192 955 \$, plus taxes, pour la construction d'une piste cyclable reliant les deux (2) périmètres urbains;
- 3- D'imputer la dépense au poste « Immobilisation – Piste cyclable » (23-08201-721).

*Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits suffisants au poste budgétaire affecté pour les dépenses décrites dans la présente résolution.*

*René Charbonneau,  
directeur général et greffier-trésorier*

### **3. Voirie**

#### **3.1. Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) – Autorisation de signature**

**088-04-2023**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

ATTENDU la Municipalité de Saint-Ambroise-de-Kildare désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique (MELCC) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M<sup>me</sup> Éliane Neveu,  
Appuyée par M<sup>me</sup> Roxane Perreault,

Il est unanimement résolu par les conseillers :

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que le Conseil autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- 3- Que monsieur René Charbonneau, directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

#### 4. Période de questions

Aucune personne dans la salle et il n'y a aucune question.

Sur ce, la séance est levée à 10 h 46.

---

Michel Dupuis  
Maire

---

René Charbonneau  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Michel Dupuis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*